

Hockey sur gazon



HOCKEY SUR GAZON		NATIONAL/ INTERNATIONAL	CLUB	REMARQUES
IMPLANTATION/ORIENTATION DES TERRAINS		NORD/SUD		
DIMENSIONS	AIRE DE JEU	Longeur : 91.4 m – Largeur : 55m		
	ZONE DE DEGAGEMENT	Longeur : 3 m minimum + 2 m recommandé Largeur : 2 m minimum + 1 m recommandé Les zones de dégagement doivent rester non obstruées et peuvent être d'une autre couleur que le terrain.		Dans le cas d'une zone de dégagement minimum, il est vivement recommandé de placer des planches pare balles avec une solution insonorisante
	ZONE LIBRE	101,4 m x 61 m En pavés, hydrocarboné, revêtement non meuble		
REVÊTEMENT DE SOL	NATURE	Mouillé	Semi mouillé	En division 1 et en division d'honneur : mouillé obligatoire. Prévoir un paillason à l'entrée des terrains (au lieu du bac d'eau). Il est indispensable que les terrains soient clipsés ou collés avec rail de fixation.
	ÉTUDES PREALABLES	Voir le cadre normatif pour les sols sportifs en vigueur		État du sol, fond du coffre, drainage, sous fondation, fondation, pente...
	SYSTÈME D'ARROSAGE	Au sol, 8 sprinklers doivent être placés hors de la zone libre de 2m		Moins de gaspillage
		En aérien, 6 sprinklers sur des piquets ht: 2 m		Placé le long de la clôture
		Obligatoire pour les terrains mouillés		Obligatoire, prévoir citerne à eau de pluie de capacité suffisante + produit avec des enzymes contre les algues
	COULEUR	Pas d'imposition		
	LARGEUR DES LIGNES	7,5 cm		
	COULEUR DE LIGNES	Blanches		Les lignes de 1/3 ou 1/8 de terrain peuvent être tracées dans une autre couleur (jaune, bleu ou rouge) (non agréé international)
ENTRETIEN	<ul style="list-style-type: none"> • Voir cadre normatif en vigueur • hebdomadaire : enlever feuilles et débris + deux arrosages avec anti-algues/mousse • annuel : deux gros entretiens fin janvier et juillet (mi saison – fin de saison). 			
ÉCLAIRAGE	ECLAIRAGE MOYEN	500 lux 800 lux (minimum pour retransmission tv)	350 LUX	
	UNIFORMITE	0,7		
	NOMBRE DE POINTS DE MESURES	60 pts max (tous les 5 m min)		Voir schéma p. 5
	SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	Fournir une étude photométrique, considérer les paramètres de performances suivants : rendement, faible consommation, durée de vie des appareils, adaptation à l'éclairage naturel – prévoir les câbles lors de la rénovation Norme NBN 12 193 d'application. L'étude du placement éventuel de Leds est obligatoire.		
CLOTURE PÉRIPHÉRIQUE SECURISÉE	Ht : 1,50 m à 2 m Matériaux : amortissant, sans déformation, résistant aux impacts de balles		Prévoir des filets pare-balles de 8m de haut avec un retour de filet en hauteur (2m inclinés vers l'intérieur)	
TRIBUNES	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une protection sécurisée des spectateurs par rapport aux impacts de balles ; • Capacité adaptée au nombre de membres ; 			
INFRASTRUCTURES ANNEXES	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 4 vestiaires + 2 vestiaires arbitres + prévoir une zone propre accès des vestiaires vers le terrain • Places de parking en suffisance • Bloc sanitaires pour les visiteurs • Installer un paillason à l'entrée du terrain 			
NORMES	http://www.fih.ch/inside-fih/fih-quality-programme-for-hockey-turf/facility-guidance-resources/ EN15330			
AGREATION DES TERRAINS	Voir règlement sportif de l'Association Royale Belge de Hockey, chapitre V, article 26			

Normes fédération

Recommandations Infrasports

1. MATERIEL SPORTIF

1.1 Les buts

Au milieu de chaque ligne de fond :

- les poteaux et la barre transversale doivent être blancs, de section rectangulaire, d'une largeur de 51 mm et d'une profondeur de 75 mm ;
- les faces avant des poteaux doivent toucher le bord extérieur de la ligne de fond et les poteaux doivent reposer sur les marques extérieures ;
- Les buts sont constitués d'une planche de fond de 46 cm de hauteur, de couleur foncée (noir) ; Un module complémentaire d'absorption des impacts à apposer sur cette planche peut être envisageable (nuisance sonore, ...) ;
- les buts pour les divisions d'honneur doivent en plus satisfaire aux spécifications complémentaires suivantes :
 - les coins et angles des poteaux et de la barre transversale doivent être arrondis avec un rayon de 3 mm +/- 1 mm ;
 - les systèmes d'accrochage des filets et de la structure ne peuvent pas faire saillie au-delà de la largeur de 50 mm des poteaux et de la barre transversale ;
 - les planches de fond et de côté doivent être recouvertes d'un matériau amortisseur tel du caoutchouc ;
 - toute partie horizontale ou verticale de la structure supportant le filet doit se trouver à l'extérieur du filet de sorte qu'une balle entrant dans le goal ne peut rebondir sur un élément de cette structure.

1.2 Les filets

- suffisamment souples pour empêcher le rebond de la balle ;
- les mailles n'excéderont pas 4,5 cm.
- L'arrière des filets doit être suspendu, et non déposé sur l'armature du goal ;

1.3 Les piquets – fanions

- piquets de 1,20 m à 1,50 m de hauteur, placés aux quatre coins de la surface du jeu, supportant des fanions n'excédant pas 300 mm de côté ;
- ne constituant aucun danger ;
- flexibles à leur base.

2. ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES

2.1 Marquoirs

- Obligatoire pour la Belgian League Division d'Honneur ; avec heure, minutes, seconde (voir spécification ARBH) ;

2.2 Système de sonorisation et prise de vue

Une tour de prise de vue TV d'au moins 8 m de hauteur, pouvant accueillir au moins 2 personnes, est obligatoire pour la division d'honneur et recommandée en national.

2.3 Bancs de touche

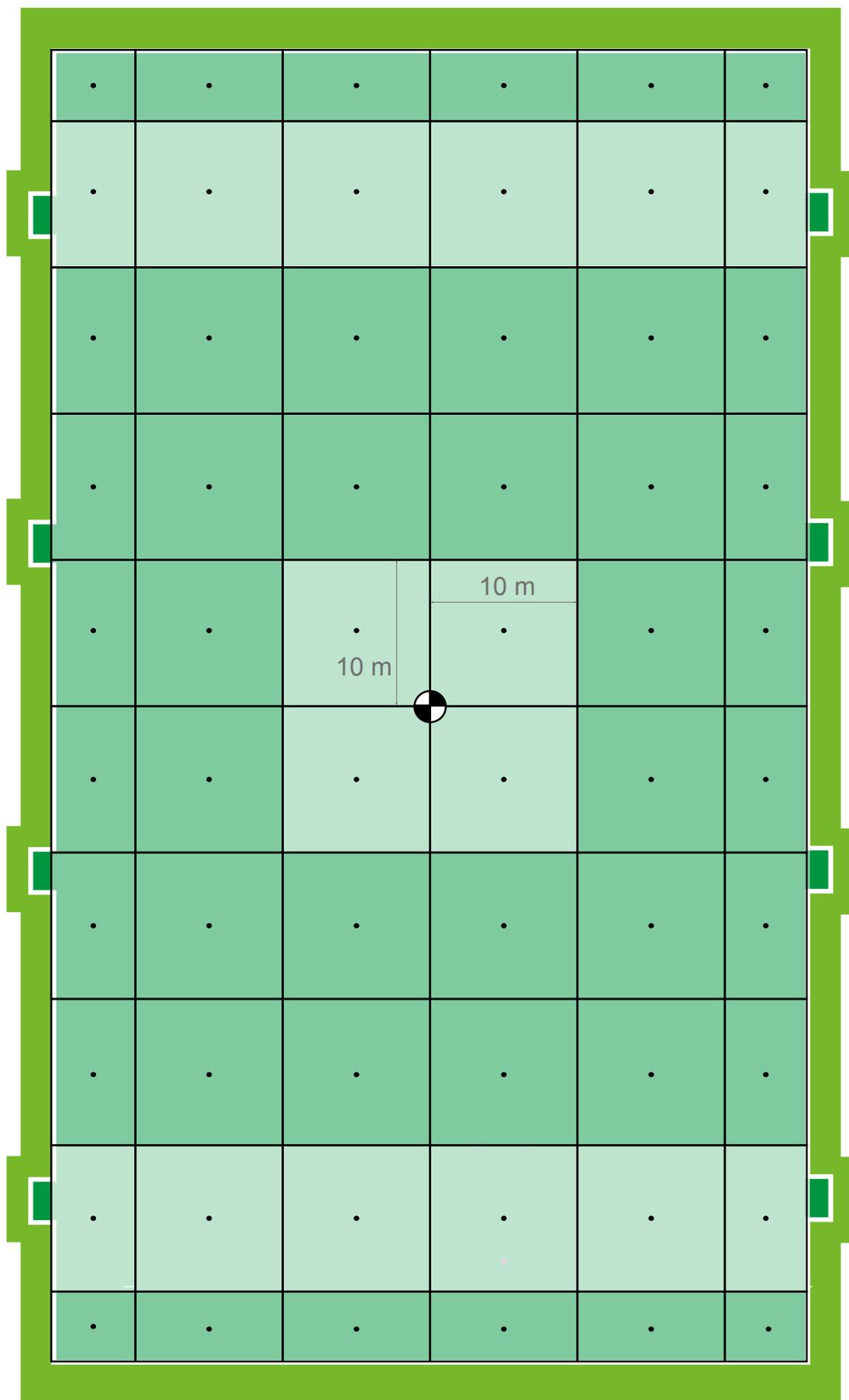
Ceux-ci comportent au moins 9 places, ils doivent être prévus en-dehors de la zone neutre de part et d'autre de la ligne centrale à une distance d'au moins 5 m de celle-ci. Devant les dits bancs de touche, une zone rectangulaire sera délimitée par un lignage clair sur une longueur de 10 m maximum parallèle à la ligne de côté du terrain à une distance d'au moins 1 m de celle-ci. Le début de cette zone rectangulaire se trouvant au moins à 5 m de la ligne centrale et avant les 23 m de la ligne du fond.

2.4 Table technique

Un emplacement pour une table technique avec accès wifi doit être prévu face à la ligne centrale obligatoirement en Division d'Honneur en-dehors de la zone de dégagement avec min 4 sièges pour joueurs suspendus et une à deux chaises pour les officiels.

Annexe

Schéma maillage éclairage



Hockey sur gazon



Contact

Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
Département des Infrastructures subsidiées
Direction des Infrastructures sportives
Boulevard du Nord, 8
5000 Namur
infrasports.dgo1@spw.wallonie.be
L'ensemble des fiches techniques est disponible
sur le site d'Infrasports <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

Cette fiche a été avalisée par :
l'Association royale belge de Hockey, Avenue Charles Schaller, 50-52 - 1160 Bruxelles - Tél. 02/ 663 66 99
Email: info@hockey.be • www.hockey.be